

ARRONDISSEMENT D'ANGERS
49190 DENÉE
(Maine et Loire)



Tél. : 02 41 78 72 18
Télécopie : 02 41 78 83 88
courriel : mairiedenee@wanadoo.fr
www.mairie.denee.fr

LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION DU PLU POUR LA ZONE 1AU e n²

La modification du PLU visant à passer en zone UB la zone 1Aue du PLU n'est pas suffisante au vu du nouveau plan de masse des logements des personnes âgées proposé et de l'insertion dans cette zone d'un cabinet de kinésithérapie. Il est décidé **d'engager une nouvelle procédure de modification du PLU pour élargir la zone UB à l'ensemble de la parcelle ZM 73.**

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La Commune a utilisé la procédure de modification simplifiée pour réduire la superficie minimale des terrains au sein de la zone Nh dans la limite des 20%. La **superficie minimale des terrains** est donc fixée à **900 m²** au lieu de 1000m².

PARTICIPATION DU SIABA A LA REPARATION DE LA PASSERELLE DE L'AUBANCE

Le Conseil Municipal décide de demander au SIABA le remboursement des frais de réparation de la passerelle de l'Aubance pour **1129.48 €**.

MISE EN PLACE DES TARIFS ANIMATIONS SUR LA BASE DU QUOTIENT FAMILIAL

Pour **2010**, le **barème du quotient familial** s'établit comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	TAUX DE PRISE EN CHARGE	A LA CHARGE DE LA FAMILLE
≤ 375 euros	50 %	50 %
Entre 376 et 605 euros	40 %	60 %
Entre 605 et 823 euros	30 %	70 %
Entre 824 et 1036 euros	15 %	85 %
≥ 1037	0 %	100 %

AVIS SUR L'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE SITUÉE A BEAULIEU SUR LAYON

Le Directeur Général Délégué de la **SAS GAZELEY LOGISTICS** a sollicité auprès de la Préfecture, **l'autorisation d'exploiter une plateforme logistique** située à l'Actiparc du Layon à BEAULIEU SUR LAYON au titre des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce dossier.

DEPENSES A PREVOIR POUR LE BUDGET 2010 D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide de prévoir une dépense d'investissement d'assainissement de **16 000 €** au budget 2010, Cette somme devant être réglée avant le vote du budget.

PROCHAIN CONSEIL : le 29 mars 2010